

## **CHALUTAGE DE FOND EN HAUTE MER : Pourquoi un moratoire des Nations unies s'impose**

### **Des montagnes sous la mer**

Dans les océans, d'immenses montagnes, des dorsales et des plateaux s'élèvent au-dessus du fond océanique. Les montagnes sous-marines, souvent d'origine volcanique, se dressent à plusieurs centaines de mètres. Les plus imposantes culminent à plus de 1 000 mètres. La plus longue chaîne de montagnes de la planète ne se trouve pas sur la terre ferme mais sous la mer : il s'agit de la chaîne médio-océanique qui part de l'Océan Arctique et traverse l'Atlantique. Cette chaîne est quatre fois plus longue que la cordillère des Andes, les montagnes Rocheuses et l'Himalaya combinés !

### **Des écosystèmes riches et variés, qui restent à étudier**

Les montagnes sous-marines sont des oasis de vie. Des courants riches en éléments nutritifs les traversent et nourrissent des écosystèmes extraordinaires et variés, peuplés depuis des millions d'années par des créatures encore largement inconnues, parmi lesquelles :

- l'Hoplostète rouge ou empereur, qui peut vivre plus de 120 ans et ne se reproduit pas avant l'âge de 20 à 30 ans,
- le Calmar géant qui peut atteindre 12 mètres de long et peser jusqu'à 300 kg,
- le Squale chagrin ou faux siki dont la durée de gestation pourrait atteindre 2,5 ans.

Les scientifiques estiment qu'il existe entre 30 000 et 100 000 monts sous-marins : moins de 1% de ceux-ci a été exploré et étudié à ce jour. De nombreuses espèces nouvelles y ont déjà été découvertes, et doivent encore être étudiées et taxinomiées. Les chercheurs ont mis en évidence l'endémisme qui caractérise les monts sous-marins.<sup>1</sup>

Des avancées scientifiques et médicales importantes ont pu être réalisées grâce à l'étude et à l'utilisation des caractéristiques de certaines plantes et animaux terrestres. Tout porte à croire que de pareilles avancées pourraient être réalisées en étudiant les espèces qui peuplent les monts sous-marins. Des études sont en cours sur les propriétés biomédicales des organismes des grands fonds marins.

Les études scientifiques menées ces dernières années ont établi que :

- près de 98% des espèces marines vivent sur ou à proximité des fonds sous-marins ;
- les deux-tiers des espèces de coraux connus se trouvent dans les grands fonds ;

<sup>1</sup> B.R. de Forges, J.A. Koslow & C.B. Poore, « Diversity and endemism of the benthic seamount fauna in the southwest Pacific », Nature, vol. 405, 22 juin 2000.

- une vingtaine de monts sous-marins du Pacifique Sud-Ouest ont révélé un endémisme des espèces vivant sur ces biotopes supérieur à ce qui était supposé ;
- les fonds sous-marins sont peuplés d'espèces à croissance lente ayant une maturité sexuelle tardive, ce qui les rend particulièrement vulnérables ;

### **Les coraux d'eau froide, des écosystèmes anciens à protéger**

Les coraux d'eau froide se développent essentiellement dans des fonds marins plus profonds que ceux abritant leurs parents connus des mers chaudes des tropiques. Ils sont bien plus répandus et nombreux qu'on ne le pensait : les chercheurs découvrent un nombre croissant de récifs coralliens d'eau froide dans tous les océans ; des études récentes révèlent leur présence au large de plus de 40 pays, dont la France.

Les coraux d'eau froide croissent de façon extrêmement lente (dix fois moins vite que les coraux tropicaux d'eau chaude) et forment de superbes mais fragiles structures tridimensionnelles qui peuvent atteindre 35 mètres. La datation au carbone 14 indique que de nombreux récifs coralliens d'eau froide ont plus de 8 000 ans. Ces coraux et d'une façon générale les monts sous-marins qui les abritent sont très vulnérables : ils sont gravement menacés par les engins de pêche utilisés en eau profonde.

Ces dernières années, certains pays, parmi lesquels la Norvège, l'Irlande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ont pris des mesures de protection en faveur de certains coraux d'eau froide.

### **La pêche dans les grands fonds**

La pêche en eau profonde en général et celle sur les monts sous-marins en particulier présente toujours le même schéma : une explosion rapide du niveau de pêche suivie d'une décroissance puis d'une diminution presque totale après une dizaine d'années d'exploitation, en conséquence de l'épuisement des populations. On estime que la taille actuelle de certaines populations d'hoplostète rouge, espèce emblématique de la pêche de grand fond, est descendue à 3% de leur taille initiale.

Ce type de pêche vise en particulier des espèces très vulnérables, ayant une abondance planétaire très limitée et qui se caractérisent par leur croissance lente, leur reproduction tardive. Ces particularités rendent ces espèces très fragiles et fortement menacées de sur-exploitation, voire de disparition, face aux pratiques de pêches particulièrement « efficaces » mises en oeuvre pour les exploiter.

Ainsi, des poissons des profondeurs, comme l'hoplostète rouge, la lingue bleue, le grenadier de roche, le sabre noir et plusieurs espèces de requins sont de plus en plus menacés par les chalutiers qui abandonnent les zones de pêche traditionnelles du fait de l'épuisement des stocks de poissons pélagiques.

### **Le chalutage de fond, la pratique de pêche la plus destructrice**

La pêche au chalut de fond est une méthode de pêche très particulière, le chalut - un filet en forme de poche - est traîné sur le fond d'où l'expression de « laboureurs de la mer ». Une fois à l'eau, le chalut est remorqué par deux funes (câbles d'acier). Des panneaux divergents situés des deux côtés de son ouverture et « glissant » sur le fond sur des espèces de skis, servent à

maintenir le chalut ouvert. Le chalut est également pourvu de pneus ou rouleaux de caoutchouc qui lui permettent de passer, écraser ou emporter tout obstacle. Les plus grands chaluts, dont les rouleaux font plus de 75 cm de diamètre sont capables de déplacer des rochers de 25 tonnes, et présentent une ouverture aussi large qu'un terrain de foot.

Des études<sup>2</sup> ont montré que les monts sous-marins visités par des chaluts de fond présentent une surface de roche nue de 95%, contre 10% sur les monts sous-marins préservés.

En haute mer, le chalutage est pratiqué par des bateaux dits industriels (plus de 38 mètres de long) ou semi-industriels (de 25 à 38 mètres de long). Cette pêche est notamment pratiquée au large des côtes européennes, sur des durées d'environ dix jours.

Douze pays sont impliqués dans le chalutage de fond en haute mer à l'échelle industrielle : l'Espagne, la Russie, le Portugal, la France<sup>3</sup>, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Japon, l'Estonie, la Lituanie, l'Islande, le Danemark (îles Féroé) et la Lettonie. Les pays de l'Union européenne totalisent à eux seuls plus de 60% des captures totales.

A ce jour, le nombre de bateaux pratiquant le chalutage de fond en haute mer reste limité : sur une flotte de pêche mondiale de plus de trois millions de bateaux, moins de 200 bateaux pratiquent ce type de pêche à plein temps en haute mer. Le total des prises qu'ils commercialisent constitue moins de 0,5% des prises mondiales. Ainsi, alors même qu'elle représente bien peu d'un point de vue économique, cette pêche, qui entraîne le chalutage d'une surface équivalente à deux fois la superficie du territoire des Etats-Unis d'Amérique, a un impact environnemental considérable.

## **Comment protéger les montagnes sous-marines ?**

Un intérêt sans précédent est aujourd'hui porté à la biodiversité unique qui peuple les grands fonds, et de fait, aux moyens qui doivent être mis en œuvre pour la préserver face aux pratiques de pêche destructrices. Plus d'un millier de scientifiques spécialisés en biologie marine, dans 60 pays, ont signé une déclaration publique demandant l'adoption d'un moratoire sur le chalutage de fond dans les eaux internationales<sup>4</sup>.

La 7<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue en février 2004, en adoptant la Décision VII/5, a clairement demandé aux Nations unies de prendre d'urgence des mesures à court, moyen et long termes pour supprimer les menaces qui pèsent sur les écosystèmes des grands fonds.

Ainsi, elle a déclaré, dans sa Décision VII/5, paragraphes 60 et 61 :

60. *« Préoccupée par les risques graves qui menacent la diversité biologique, souligne la nécessité d'une action rapide pour traiter ces menaces, sur la base du principe de précaution et de l'approche par écosystème, dans les zones marines ne relevant d'aucune juridiction nationale, en particulier les monts sous-marins, les bouches hydrothermales, les coraux*

<sup>2</sup> Etude présentée lors de la conférence « Seamount Biodiversity, Exploitation and Conservation », Cabo San Lucas –Mexique. Mai/Juin 2003.

<sup>3</sup> La France est le marché européen le plus important pour les espèces de grand fond, en terme de ventes et de diversité. Les chalutiers de fond français pêchent les espèces comme le grenadier de roche, le sabre noir, l'hoplostète rouge. En 1999, les débarquements pour les six principales espèces de grand fond s'élevaient à 19 000 tonnes pour une valeur de 38 millions d'euros.

<sup>4</sup> [www.mcbi.org/DSC\\_statement/sign.htm](http://www.mcbi.org/DSC_statement/sign.htm)

*d'eaux froides, d'autres écosystèmes fragiles et certains autres éléments sous-marins, découlant des processus et des activités présentes dans ces zones »;*

*61. « Appelle l'Assemblée générale et d'autres organisations internationales et régionales pertinentes, selon leurs attributions, à prendre d'urgence toutes les mesures à court, moyen et long terme nécessaire pour éliminer/éviter les pratiques destructrices, en conformité avec le droit de la mer et sur une base scientifique, y compris la prise de précautions telles que l'étude au cas par cas de l'interdiction temporaire des pratiques destructrices qui nuisent à la diversité biologique marine associée aux zones indiquées dans le paragraphe 60 ci-dessus »;*

Selon Greenpeace, il est aujourd'hui urgent que l'Assemblée générale des Nations unies prenne de telles mesures. Seul un moratoire immédiat sur toute activité de chalutage de fond en haute mer permettra de stopper la destruction de la biodiversité des grands fonds, et donnera le temps de mettre en place des régimes internationaux de conservation de ces écosystèmes et de gestion des pêcheries de haute mer.